

DECRET N° 2002-035 DU 04 FEVRIER 2002

portant nominations de chefs de Circonscriptions
urbaines et de Sous-Préfets.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n°2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2002 ;

DECRETE :

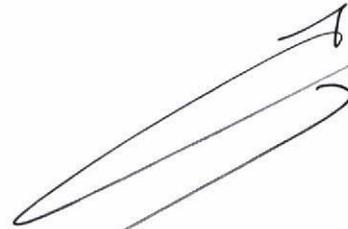
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

- Chef de la Circonscription Urbaine de Cotonou : Monsieur Jérôme Hounsi DANDJINOU
- Chef de la Circonscription Urbaine de Parakou : Monsieur Denis ALI YERIMA
- Sous-Préfet de Tchaourou : Monsieur Séraphin CODJO
- Sous-Préfet de Dogbo : Madame Laure M. AVANDE

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2002

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement



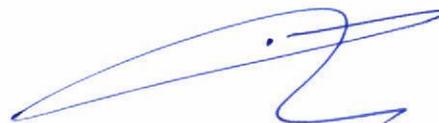
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la
Décentralisation,



Daniel T A W E M A.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MISD 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSES 04 JO 1.-